

**PERRET** Aimé, Jules

**Etat civil :**

Né le 29 avril 1946 à Villiers-le-Lac (Doubs).

**Famille :**

Marié, deux enfants (à la date de 1974).<sup>1</sup> On trouve un Alain Perret (son père?) né le 21 juin 1925 à Alençon ENA 1951-1953.<sup>2</sup>

**Position :**

(1999) Administrateur Hors Classe. La Poste, Délégation Nord-Ouest, Directeur-délégué.<sup>3</sup>

**Formation :**

Baccalauréat Philosophie (1963), Licence de sciences économiques (1970).<sup>4</sup> E.N.S.P.T.T. 1974. Stage ENA en entreprise chez Massiot-Philips (matériel médical) en 1976, donne lieu à un rapport sur : "Réflexions sur la définition et l'organisation de la Fonction "Personnel" .<sup>5</sup>

**Service militaire :**

Exempté pour raisons de famille.<sup>6</sup>

**Carrière :**

-1969 :

18 novembre 1969 : Entre dans l'administration depuis le 18 novembre 1969<sup>7</sup>, Grade INE (Inspecteur Elève)<sup>8</sup>, bureau CRE Dijon, cours professionnels.<sup>9</sup>

-1971 :

2 septembre 1971 : Inspecteur (IN) 2 septembre 1971 à Paris 8è (responsable de brigade de tri (nuit) ).<sup>10</sup>

15 novembre 1971 : Inspecteur (IN) à Paris 08.<sup>11</sup>

-1972 :

Détaché à l'Administration Centrale Direction du Personnel et des Affaires Sociales (D.I.P.A.S.) (Statistiques de personnel Tableau de bord de la Direction).<sup>12</sup>

---

<sup>1</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>2</sup> Archives de l'E.N.A., archives de la promotion E.N.A. Paul Cambon janvier 1951-septembre 1953, fiches de scolarité des élèves de la promotion, A.N., C.A.C., 980113/01.

<sup>3</sup> Annuaire de l'E.N.S.P.T.T., 1999, p. 199. [CHP]

<sup>4</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>5</sup> Archives de l'E.N.A., cursus E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1976, dossier de scolarité, A.N., C.A.C., 860166/6.

<sup>6</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>7</sup> Jacques Lemerrier (dir.), Annuaire général des cadres Supérieurs du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Paris, Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T.-Force Ouvrière, 1988.

<sup>8</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>9</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>10</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>11</sup> Archives de l'E.N.A., cursus E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1976, dossier de scolarité, A.N., C.A.C., 860166/6.

<sup>12</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

-1973 :

Juin 1973 : Cycle préparatoire au concours d'entrée à l'E.N.S.P.T.T.<sup>13</sup>

-1977 :

1er juillet 1977 : Administrateur de 2<sup>e</sup> classe des Postes et Télécommunications à compter du 1er juillet 1977.<sup>14</sup> Nommé Chargé d'études économiques à la direction du personnel (Direction générale de la Poste).<sup>15</sup>

-1978-1981 :

Chargé d'études au service du personnel de la direction générale de la poste (1978-1982)

-1981 :

A la date de 1981 : Administrateur au Service du Personnel chef du bureau A3 (Etudes économiques et prévisionnelles; Statistiques; Système d'information et applications informatiques) Bureau A3 rattaché à la sous-direction B (Gestion des moyens personnel).<sup>16</sup>

17 mars 1981 : Fait parvenir une note à H. Capelle pour la préparation du Conseil de Direction consacré au programme d'Action 1982-1986 (Faire apparaître une finalité sociale à la Poste, Environnement et prévisions d'activités de la Poste, Orientations stratégiques : expliciter les contributions de la politique de personnel à la mise en oeuvre des axes stratégiques concernant l'efficacité économique, changer l'axe "amélioration du climat social" en "Recherche d'un meilleur équilibre social"; Etudes : mettre en évidence les gisements de productivité dans les opérations "Télécopie", Téléimpression et d'automatisation des guichets postaux; etc.).<sup>17</sup>

22 septembre 1981 : Fait parvenir une note à H. Capelle sur les coûts diversifiés des opérations postales (Répartition des dépenses par nature de charge, répartition par poste de dépenses, répartition des charges par fonction).<sup>18</sup>

30 novembre 1981 : Fait parvenir une note à H. Capelle dans laquelle il critique la mise en place de la "Charte de gestion à moyen terme" et l'interprétation qui en est fait par le Service du Budget, de la Planification et de la Comptabilité (SBPC) puisque selon lui : "On refait la Poste une nouvelle fois, et on double encore une fois la planification. On aurait pu concevoir la charte de gestion à moyen terme comme l'équivalent d'un contrat de programme ou contrat de plan, réglant pour une période donnée les rapports entre le gouvernement et la DGP".<sup>19</sup>

-1980

1980-1981 : Rapporteur à la Cour des comptes.<sup>20</sup>

10-21 mars 1980 : Participe en tant que Chef de bureau au service du personnel, avec la délégation française à l'assemblée plénière de la C.E.P.T. (en même temps que entre autres

<sup>13</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977.

<sup>14</sup> A.N., 950497, carton 14, dossier scolarité E.N.S.P.T.T. promotion 1974-1977. Arrêté n°101 A du 4 juillet 1977.

<sup>15</sup> La correspondance économique, 20 juillet 2000, p. 13-15, revue de presse de La Poste. [CHP]

<sup>16</sup> Bottin administratif, 1981, Paris, Didot-Bottin, octobre 1981, p. 660. [Salle de lecture du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau]

<sup>17</sup> Note de A. Perret à H. Capelle, 17 mars 1981, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/9.

<sup>18</sup> Note de A. Perret à H. Capelle, 22 septembre 1981, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/9.

<sup>19</sup> Note de A. Perret à H. Capelle, 30 novembre 1981, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/9.

<sup>20</sup> Rapport de la commission de réflexion sur l'avenir de La Poste, présidée par Jacques Chevallier, mai 1984, page présentant les membres de la commission [non paginé].

Simon, Souchard, Le Saux, Legouet) qui se déroule à Bruxelles, Perret fait alors partie du secteur “ Postes ” de la délégation française.<sup>21</sup>

-1982 :

14-25 juin 1982 : Fait partie en tant qu'administrateur au service de personnel (il s'agit de J. Perret) de la délégation française (secteur Postes) à la XI<sup>e</sup> session ordinaire de la C.E.P.T. à Vienne (membres de la délégation, entre autres : F. Marchal, E. Ourtau, G. Legouet).<sup>22</sup> Se réuniront l'assemblée plénière et les deux commissions “ Postes ” et “ Télécommunications ”. Ces instances examineront les rapports d'activité des groupes de travail depuis la précédente session ordinaire qui s'était tenue à Bruxelles en 1980 et débattront des nouvelles tâches à assumer, en particulier des prochains sujets d'étude à attribuer aux divers groupes de travail.”<sup>23</sup>

-1983 :

Chargé de mission au Commissariat Général au Plan (service de l'énergie et des activités tertiaires) (1983-1984), dans les secteurs de la banque et des entreprises publiques.<sup>24</sup>

Chef de cabinet du directeur général de la Poste (Marcel Roulet).<sup>25</sup>

15 décembre 1983 : Membre entre décembre 1983 et mai 1984 de la Commission de réflexion sur l'avenir de La Poste (installée le 15 décembre 1983), présidée par Jacques Chevallier (doyen de la faculté de droit et des sciences politiques d'Amiens), commission qui rend son rapport en mai 1984.<sup>26</sup>

-1984-1986 :

Chef du cabinet du Directeur général de La Poste.<sup>27</sup>

-1987 :

Mars 1987 : Chef du service régional de la Poste de Bourgogne depuis mars 1987.<sup>28</sup> Administrateur des P.T.T., ancien chef de cabinet du directeur général de la Poste (Marcel Roulet).

-1989 :

30 octobre 1989 : Chef du service régional de la Poste de Bourgogne depuis mars 1987, administrateur hors classe des postes et télécommunications, nommé chef du service du personnel à la direction générale de la Poste le 16 octobre 1989 (jusqu'en 1991) (remplace Jean-Noël Milcent) (arrêté n°6046 du 30 octobre 1989, effet à compter du 25 octobre 1989<sup>29</sup>).

---

<sup>21</sup> C.E.P.T., Assemblée plénière. X<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence. Bruxelles, 10-21 mars 1980. I-Assemblée plénière. Compte rendu des travaux et documents (doc AP (80) 1 à 21), C.E.P.T., 1980, p. 28, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

<sup>22</sup> C.E.P.T., Assemblée plénière. XI<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence. Vienne (Autriche), 14-25 juin 1982, C.E.P.T., p. 86-87, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

<sup>23</sup> La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 7 juin 1982, n°153, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

<sup>24</sup> Notice de A. Perret, Flash info Siège, n°27, juillet 2000. [CHP]

<sup>25</sup> Bulletin quotidien, n°4160, 20 octobre 1989, p.16. [BA]

<sup>26</sup> Rapport de la commission de réflexion sur l'avenir de La Poste, présidée par Jacques Chevallier, mai 1984, page présentant les membres de la commission [non paginé].

<sup>27</sup> La correspondance économique, 20 juillet 2000, p. 13-15, revue de presse de La Poste. [CH]

<sup>28</sup> Bulletin quotidien, n°4160, 20 octobre 1989, p.16. [BA]

<sup>29</sup> Bulletin Officiel des P.T.T., 1989, t. 2, “ Saumon ”, Cab, 1066 cab 47, diff z, p. 161. [CHP]

Novembre 1989 : Chargé en tant que chef du service du personnel du pilotage du dossier de la réforme des classifications à La Poste.<sup>30</sup>

-1990 :

10 janvier 1990 : Participe au Conseil de Direction Générale (avec entre autres Darrigrand, Vieilledent, Limat, Luciani, Bodet, Bourmaud, Viard, Cousquer, Duparc, Migone, Schmidt, Capelle..), Examen des simulations financières, commentaires sur l'évolution du budget de communication 1990, affectation des administrateurs de la promotion 1987/1990, examen du tableau de bord, questions concernant l'Ile-de-France : programme d'action de la qualité de service de l'acheminement, mise en place de fichiers régionaux de clientèle SF dans les bureaux d'IDF; Le Plan d'Epargne Populaire, réunion DGT/DGP.<sup>31</sup>

17 janvier 1990 : Participe au Conseil de Direction Générale (avec entre autres Darrigrand, Vieilledent, Limat, Luciani, Bodet, Bourmaud, Viard, Cousquer, Duparc, Migone, Schmidt), porte sur le Piint d'étape sur le programme " Approfondir et améliorer le dialogue social ", étude sur les flux de communication technique entre la Direction Générale et les établissements, affectation des administrateurs de la promotion 1987-1990, déflation des services centraux, examen du calendrier de travail.<sup>32</sup>

29 janvier 1990 : Chef de service, Administration Centrale, DGP.<sup>33</sup>

28 mai 1990 : Fait parvenir en tant que Chef du Service du Personnel une note aux chefs de services régionaux des Postes pour établir un plan de communication vers les cadres et cadres supérieurs sur la réforme des classifications.<sup>34</sup>

27 juin 1990 : Assiste avec Vieilledent et Bourmaud à une audience de la C.F.T.C.<sup>35</sup>

16 juillet 1990 : Nommé (en même temps que entre autres Delchier, Cousquer, Rautureau, Roulet, et comme membres suppléants entre autres G. L'Homme) représentant de l'administration auprès du Comité Technique Paritaire Central de la Direction des Affaires Communes (D.A.C.) (arrêté n°3954 du 16 juillet 1990).<sup>36</sup>

20 décembre 1990 : Participe (en même temps que entre autres Bodet, Viard, Bourmaud, Vieilledent, Cousquer) à la réunion inte r- régionale des cadres de La Poste qui se déroule à Bordeaux Mérignac, participe à la table ronde : " Simulation de vol : le contrat de gestion ".<sup>37</sup>

-1991 :

Janvier 1991 : Directeur des ressources humaines de La Poste.<sup>38</sup>

---

<sup>30</sup> Discours de Y. Cousquer, 16 novembre 1989, A.N., C.A.C., 980486/2.

<sup>31</sup> Compte rendu synthétique du conseil de Direction Générale du 10 janvier 1990, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 980486/10.

<sup>32</sup> Compte rendu synthétique du conseil de Direction Générale du 17 janvier 1990, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 980486/10.

<sup>33</sup> Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1990, p. 1. [BHPT : PC 00463].

<sup>34</sup> Note de A. Perret, 28 mai 1990, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 980486/8.

<sup>35</sup> Programme prévisionnel du Directeur Générale de la Poste, 27 avril 1990, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 980486/10.

<sup>36</sup> Bulletin Officiel P.T.T., 1990, doc 1040 DAC 13, diff Z, p. 51. [CHP]

<sup>37</sup> Dépliant sur la journée Inter- régionale et correspondance diverse du mois de décembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

<sup>38</sup> " Aimé Perret", La Documentation permanente, Paris, Société Générale de Presse, 1993. [Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau].

1991 : Co - promoteur avec Jean Pichon et membre du comité de pilotage (en même temps que entre autres H. Capelle, L. Duparc, J. Lenormand, R. Limat) du Projet “ 1000 managers pour une stratégie ”.<sup>39</sup>

Janvier 1991 : Nommé directeur des ressources humaines de La Poste.<sup>40</sup>

15 mars 1991 : Rédige en tant que Directeur des Ressources Humaines à la Direction Générale de La Poste, une note pour H. Capelle à propos de la délocalisation du SISIP (Service de l'Informatique et du Système d'Information du Personnel) (Sursoir à la délocalisation du service : 1-Fragilité des équipes dues aux conditions de transfert des applications informatiques de la DAC vers les directions générales; 2-La rareté de la compétence dans le domaine RH est un lourd handicap à un moment où il faut à la fois maintenir les applications existantes et développer un nouveau système; 3-Des équipes de l'informatique RH ont déjà connu des déménagements; 4-La délocalisation a une grande importance sur le fonctionnement de l'informatique; 5-L'évolution du rôle du SISIP).<sup>41</sup>

12 avril 1991 : Rédige en tant que Directeur des Ressources Humaines de La Poste une note pour H. Capelle sur la localisation de la Direction Nationale du Recrutement et de la Formation (D.N.R.F.).<sup>42</sup>

23 avril 1991 : Nommé membre de la Commission Nationale de Concertation et de Négociation (C.N.C.N.) (en même temps que B. Rautureau, J. Lenormand, H. Capelle, G. Meynié, Cl. Bourmaud, R. Limat...) installée par Yves Cousquer le 23 avril 1991.<sup>43</sup>

23 mai 1991 : En tant que Directeur des Ressources Humaines, rédige une note pour H. Capelle, à propos de la délocalisation de son service (la DREF à Besançon et Clermont-Ferrand; sites de formation des Inspecteurs à Nancy; CEGED à Amiens; Services Informatiques à Nantes), s'estime surpris “ (...) des deux premières propositions éloignées des termes de discussion les plus récentes entre nos services, (...) ”.<sup>44</sup>

-1993 :

22 octobre 1993 : reçoit de la part de Fernand Vieilledent une lettre de mission concernant le projet “ Emploi et compétitivité ”. Le projet qu'il aura à conduire sera articulé autour de quatre objectifs : -définir la cible de compétitivité et les conditions, notamment sociales, pour l'atteindre; -élaborer et formaliser la politique de l'emploi de La Poste, dans ce contexte de recherche de compétitivité; -mener à bien le chantier flexibilité des organisations et fluidité des effectifs, dont j'ai confié, sous votre égide, la responsabilité à Paul Léger; -assurer le soutien et l'accompagnement pour réussir la mise en oeuvre du projet, en particulier vis-à-vis des managers et des partenaires sociaux.<sup>45</sup>

-1994 :

Février 1994 : Nommé PDG de Médiapost depuis 1994 jusqu'à 1996.<sup>46</sup>

---

<sup>39</sup> Composition du groupe de pilotage, s.d. [1991], archives des P.T.T., archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/7.

<sup>40</sup> La correspondance économique, 20 juillet 2000, p. 13-15, revue de presse de La Poste. [CHP]

<sup>41</sup> Note de A. Perret à H. Capelle, 15 mars 1991, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/4.

<sup>42</sup> Note de A. Perret à H. Capelle, 12 avril 1991, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/4.

<sup>43</sup> Note La Poste Information Presse, 24 avril 1991, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/2.

<sup>44</sup> Note de A. Perret à H. Capelle, 23 mai 1991, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/4.

<sup>45</sup> Lettre de mission de F. Vieilledent à A. Perret, 22 octobre 1993, 27 janvier 1994, archives des PTT, archives de l'IREPP, A.N., C.A.C., 19980493/8.

<sup>46</sup> La correspondance économique, 20 juillet 2000, p. 13-15, revue de presse de La Poste.

-1996 :

Février 1996 : Nommé directeur de la délégation Nord-Ouest (direction inter - régionale couvrant les régions Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Picardie) en février 1996.<sup>47</sup> La Poste Directeur Délégué région Nord-Ouest, Membre du comité de soutien de Philex France 1999.<sup>48</sup>

-1989 :

30 octobre 1989 : Administrateur hors classe des Postes et Télécommunications chargé du service du personnel de la Direction Générale de La Poste le 30 octobre 1989 (arrêté n°6046 du 30 octobre 1989 (prise d'effet à compter du 25 octobre 1989)).<sup>49</sup>

-1981 :

A la date de juin 1981 : administrateur de 2<sup>e</sup> classe Chargé d'étude Prévision et planification-Statistiques-Système d'information-Applications informatiques au Service du personnel de la Direction Générale des Postes-Coordination des affaires générales de Personnel.<sup>50</sup>

-1990 :

3 janvier 1990 : Participe au Conseil de Direction Générale (avec entre autres Darrigrand, Vieilledent, Limat, Luciani, Bodet, Bourmaud, Viard, Cousquer, Duparc, Migone, Schmidt), porte sur l'Innovation, la simplification des procédures, le programme de travail de l'Inspection Générale, le bilan du congrès de l'U.P.U.<sup>51</sup>

26 Février 1990 : Nommé membre titulaire du comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant de l'administration à la direction générale de la Poste (arrêté n°1232 du 26 février 1990).<sup>52</sup>

23 avril 1990 : Assiste (en même temps que entre autres Mitanchez, Aupied, Brenet, Bodet, Melle. Pagès) en tant que Chef du service du Personnel à la séance du Comité Technique Paritaire Central (CTP) consacré au thème : " Le district et les Groupements " (projet d'organisation en district du réseau des bureaux de Poste).<sup>53</sup>

14 juin 1990 : Nommé membre suppléant du comité central d'hygiène et de sécurité du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace en qualité de représentant de l'administration (en même temps que B. Rautureau, Y. Cousquer, M. Roulet, E. Delchier, J.-C. Grynberg, J.-C. Tabary, J. Stocki, A. Simoncini, B. Poisson, A. Rabotin, E. Moulin) (arrêté n°3244 du 14 juin 1990).<sup>54</sup>

16 juillet 1990 : Nommé membre titulaire du comité technique paritaire central de la direction générale de la Poste, en qualité de représentant de l'administration (arrêté n°3954 du 16 juillet 1990).<sup>55</sup>

4 septembre 1990 : Participe (en même temps que Zabern, Lefebvre, Vial, Fournier, Leger, Mmes. Bargain et Dugue) à la réunion de la Commission Poste n°1 Négociation Sociale, pour

<sup>47</sup> Les Echos Executives, Lettre n°307, 1er mars 1996.

<sup>48</sup> Plaquette présentation PhilexFrance 99, "Mondial du timbre. Paris du 2 au 11 juillet 1999>>>, 18.

<sup>49</sup> Bulletin Officiel des P.T.T., 1989, " Saumon ", p. 161.

<sup>50</sup> P.T.T., Répertoire téléphonique de l'Administration Centrale, Edition de juin 1981, p. DGP 73.

<sup>51</sup> Compte rendu synthétique du conseil de Direction Générale du 3 janvier 1990, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 980486/10.

<sup>52</sup> Bulletin Officiel des P.T.T., 1990, DAC/B41, 1011 DAC 4, p. 21. CHP.

<sup>53</sup> Compte rendu de la séance du Comité technique Paritaire Central de la Direction Générale de la Poste, 23 avril 1990, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/3.

<sup>54</sup> Bulletin Officiel des P.T.T., 1990, DAC/B41, doc 1030 DAC 10, p. 45. CHP.

<sup>55</sup> Bulletin Officiel des P.T.T., 1990, DAC/B41, doc 1040 DAC 13, p. 51. CHP.

préparer la réunion du 19 septembre suivant. Dans la répartition des rôles, il est prévu lors de cette réunion que Perret soit président.<sup>56</sup>

19 septembre 1990 : Participe à la réunion de la Commission La Poste en tant que président de la Commission. Présente le rôle de la Commission “ La Poste ” dans le dispositif général de l’organisation de la négociation sociale après l’accord du 9 juillet 1990.

Présente : 1-les thèmes de négociation au sein de la Commission La Poste : -La classification des fonctions repères; -Les règles de gestion; -Les principes et les modalités de reclassification.

2-Le déroulement pratique des discussions : -Des documents de travail diffusés 6 jours auparavant; Une réunion de la Commission La Poste en principe le jeudi après-midi;

3-Les membres de la Commission La Poste.

Propose, compte tenu de l’obligation de réunir le CTP en décembre 1990, un déroulement des travaux prévus sur sept jours ce qui suscite une réaction négative des syndicats C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C. qui n’entendent pas travailler sur un délai aussi court et à partir d’un document établi unilatéralement. Perret reconnaît la difficulté de tenir les réunions dans le temps imparti. Accepte la modification de l’intitulé de certaines étapes de la négociation. Définit les trois critères fondamentaux de la fonction repère : - Concerner un nombre de titulaires significatif (au moins 80% du personnel de la Poste) ; -Concerner des domaines sensibles de l’activité de la Poste ; - Couvrir l’ensemble des niveaux de fonctions et autant que possible les domaines professionnels.<sup>57</sup>

2 octobre 1990 : Préside la réunion de la commission La Poste, Précise que les critères d’évaluation des carrières sont provisoires, ils ne donneront lieu à une présentation technique les 15-16 novembre qu’à partir des premiers résultats de l’évaluation analytique.

“ 2) Pour lever toute ambiguïté M. Perret précise les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les échanges bilatéraux qu’il préconise. ces rencontres “ techniques ” sont des échanges réciproques d’information sur les questions qui peuvent se poser à la lecture des documents. Le travail en séance plénière s’en trouvera allégé et laissera en conséquence plus de temps pour une discussion “ de fond ”. A cet égard, il est spécifié que les critères (et niveaux de critères) cherchent à caractériser une fonction, quel que soit par exemple le lieu géographique de son exercice, les données de cet ordre pouvant être prises en compte d’une autre manière. M. Perret reconnaît que le questionnaire reprend un très grand nombre de critères et de niveaux de critères; à l’évaluation, certains pourront apparaître non discriminants. Il conviendra alors de les réviser voire de les retirer pour rendre le questionnaire plus pertinent. ”. Sur les règles de gestion du système-cible, “ M. Perret précise que l’enjeu de la déconcentration est de donner une plus grande maîtrise dans la gestion des RH aux chefs de service mais dans le cadre d’une politique nationale négociée de comblement des emplois. ”<sup>58</sup>

18 octobre 1990 : Participe à la réunion de la Commission La Poste en tant que président de la Commission. Rappelle en début de séance que le droit à mutation du personnel est garanti par un double dispositif et qu’un document d’étape diffusé fin octobre sera discuté à la Commission Commune du 7 novembre. “ M. Perret rappelle que la situation actuelle provient

<sup>56</sup>Dossier beige “ Commission La Poste ”, septembre à novembre 1990, sous-dossier “ Commission Poste n°1 ” 19 septembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

<sup>57</sup> Dossier beige, “ Commission La Poste ”, septembre à novembre 1990, sous-dossier rose, “ Commission La Poste n°2 ”, 2 octobre 1990, compte rendu de la réunion du 19 septembre 1990 , archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

<sup>58</sup> Dossier beige, “ Commission La Poste ”, septembre à novembre 1990, sous-dossier vert, “ Commission La Poste n°3 ”, 18 octobre 1990, compte rendu de la réunion du 2 octobre 1990 , archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

des règles convenues implicitement entre la Poste et son personnel au moment du recrutement. Le “contrat moral” ainsi passé avec les agents actuellement en fonction sera respecté et le maintien des perspectives pour le personnel est garanti y compris lors de la transposition. Le dispositif futur doit permettre de privilégier des modalités de comblement de postes évitant les flux migratoires. La mise en place du dispositif futur s’effectuera progressivement au fur et à mesure que la situation de l’actuel TM le permettra. Le dispositif futur garantira le comblement de postes par la mutation, qui restera l’une des modalités. Au cas particulier de la région parisienne, la délocalisation de services est une des pistes à explorer.” Estime qu’ “il n’est pas impossible d’envisager une contractualisation entre la Poste et les agents visant à satisfaire certains voeux dans un délai maximal. Sur la description de 20 fonctions repères, “-propose d’adresser à chacun des membres de la Commission, le guide de description de fonctions; -propose que chaque Organisation fasse parvenir à M. Zabern ses observations sur les fonctions décrites; aussi, lors de la réunion de la Commission seules les descriptions posant vraiment problèmes seront évoquées. En fonction des remarques formulées et argumentées, la Commission prendra la décision de revoir ou de conserver les descriptions proposées.”<sup>59</sup>

25 octobre 1990 : Participe en tant que président de Commission à la réunion de la Commission La Poste. Présente le nouveau dispositif visant à mettre en place en 1991 :

“-une négociation sur l’organisation de la négociation sociale : dans ce cadre là, seront recherchées les conditions de mise en oeuvre d’une négociation locale. -une expérimentation d’une dématérialisation des fiches de voeux conduite par le SISIP permettant de plus, de mieux analyser la situation du TM et de lui donner plus de transparence.”

Il donne son accord pour que soient approfondis les points suivants : “ - promotion interne localisée; -conséquences de la suppression du “séjour minimum”; - l’extension de la notion d’épuisement des “à disposition” vers un système plus large; - l’extension du “contrat moral” dans le droit à mutation prioritaire aux agents promus; - substitution de l’ancienneté dans le service à l’ancienneté de la demande.” Il confirme : “ - que la procédure de clarification des voeux s’effectuera lors du prochain récolement actuel et au moment de la reclassification; -qu’une analyse de la situation à ce moment là permettra de dégager des solutions de règlement; -qu’une partie du comblement des postes sera réservée à la mutation sans toutefois pourvoir aujourd’hui s’engager sur une proportion fixe; -que seront bien évidemment respectées les dispositions légales (situation familiale et médicale); -que les voeux actuels seront garantis pour tous les grades.”

Sur les nouvelles règles de gestion : expose que la promotion interne “(...) serait, non seulement maintenue, mais aussi valorisée par une plus grande reconnaissance de la professionnalisation. La promotion interne devient ainsi un axe majeur dans la gestion de ressources humaines s’appuyant sur des modalités différentes. Plus précisément, la nécessité d’une ancienneté dans la fonction (ou dans l’entité) se justifie par la double raison qu’il faut pour “apprécier” un candidat un temps d’observation suffisant et pour être opérationnelle il est nécessaire de “s’investir” en temps minimum dans la fonction : - l’examen doit tenir compte de l’expérience professionnelle acquise; -l’examen professionnel complémentaire répond à un principe de droit public, sur ses modalités, la discussion est ouverte; - le concours interne : l’ouverture pour l’accès au I - 2 des non titulaires est à étudier”. “ M. Perret -Prend acte de l’idée de constitution d’une banque nationale des sujets de concours; -présente plus précisément les conditions de l’expérimentation dans deux départements du projet

---

<sup>59</sup> Dossier beige, “Commission La Poste”, septembre à novembre 1990, sous-dossier beige, “Commission La Poste n°5”, 8 novembre 1990, compte rendu de la réunion du 18 octobre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

Performance, projet qui contient l'idée de contractualisation et de finalisation de la formation et qui doit tenter de répondre aux attentes de l'entreprise comme de celles des agents; - reconnaît que la discussion sur " les listes spéciales... localisées " relèvent d'un autre débat à conduire ultérieurement. " <sup>60</sup>

8 novembre 1990 : Participe en tant que président de la Commission La Poste à la réunion de la Commission La Poste. " M. Perret propose que la méthode " par exception " retenue pour l'analyse des fonctions repères précédentes soit appliquée aux fonctions de cadres supérieurs. " A propos de l'examen du classement par paires, " M. Perret rappelle à nouveau les diverses étapes du processus de description, de classement (à priori et analytique). Il confirme que seul est connu aujourd'hui le classement a priori (par paires) et que les premiers résultats de l'évaluation analytique seront présentés, comme prévu, aux partenaires les 15 et 16 novembre 1990. <sup>61</sup>

22 novembre 1990 : Remet une note à l'attention personnelle des Chefs de service régionaux et des Chefs de services spéciaux (DRANI, DCFP, DESP) qui concerne les règles de gestion du personnel à l'issue de la réunion du 21 novembre et qui constitue un état préparatoire au Comité Technique Paritaire ministériel du 21 décembre. Propose une réunion pour le 27 novembre en prévision de la préparation de la réunion du 21 décembre. <sup>62</sup>

21 décembre 1990 : Participe en tant que Chef de Service du Personnel à la Direction Générale de la Poste, au Comité Technique Paritaire ministériel. <sup>63</sup>

-1991 :

8 novembre 1991 : Participe (avec entre autres Limat, Rautureau, Capelle, Bourmaud, Vieilledent, Bonneton) au C.N.C.N. du 8 novembre 1991 sur le Commissionnement Commercial. <sup>64</sup>

-1995 :

Directeur délégué de La Poste Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais). <sup>65</sup>

-2000 :

Juillet 2000 : Nommé directeur de la Délégation Ouest (direction inter - régionale couvrant les régions de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de Loire) en remplacement de Bernard Le Lann, continue à siéger au comité opérationnel du Groupe La Poste. <sup>66</sup>

11 septembre 2000 : Prise de fonction à la Délégation Ouest le 11 septembre 2000. <sup>67</sup>

---

<sup>60</sup> Dossier beige, " Commission La Poste ", septembre à novembre 1990, sous-dossier bleu, " Commission La Poste n°6 ", 22 novembre 1990, compte rendu de la réunion du 25 octobre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

<sup>61</sup> Dossier beige, " Commission La Poste ", septembre à novembre 1990, sous-dossier bleu, " Commission La Poste n°6 ", 22 novembre 1990, compte rendu de la réunion du 8 novembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

<sup>62</sup> Note de A. Perret à l'attention des chefs de service, 22 novembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

<sup>63</sup> Comité Technique Paritaire Ministériel des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, P.V. de la séance du 21 décembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/1.

<sup>64</sup> Liste des participants au CNCN du 8 novembre 1991, Commissionnement Commercial, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/5.

<sup>65</sup> Nord Eclair, 8 septembre 2000, p. 2, revue de Presse de La Poste, p. 5.

<sup>66</sup> La correspondance économique, 20 juillet 2000, p. 13-15, revue de presse de La Poste.

<sup>67</sup> Ouest-France, 19 juillet 2000, p. 1, revue de presse de La Poste.

### **Activités politiques, syndicales, associatives :**

Fondateur du “Salon de la VAD [Vente A Distance] multicanaux et du MD [Marketing Direct]” qui s’appelle aussi en septembre 2000 “MOVEXPO” [Mail Order Valley in Europe].<sup>68</sup>

-1983 :

A la date de 1983, membre (avec entre autres Y. Aupied) du Comité de rédaction de la revue Communiquer (association des élèves et anciens élèves de l’Ecole nationale supérieure des Postes et Télécommunications).<sup>69</sup>

### **Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d’Ingres, entretiens :**

-1984 :

Mai 1984 : En tant que membre de la Commission de réflexion sur l’avenir de La Poste installée par le ministre délégué auprès du ministre de l’Industrie et de la Recherche, chargé des Postes, Télécommunications et Télédiffusion le 15 décembre 1983, rédige le rapport de cette commission avec MM. Jacques Chevallier (président de la commission), Jean-Marie Bouchard, Jean Mallet, Dominique Pannier, Olivier Van Ruymbeke, Xavier de Verdalon, Rapport de la Commission de réflexion sur l’avenir de La Poste, Paris, Ronéo, mai 1984, 151 p. +annexes (Avant-propos. Introduction : -Le modèle traditionnel; -Les données nouvelles; -Deux stratégies possibles; -Trois types de mutation.

-Première partie : Fonder un nouvel équilibre social. I-Enrichir l’organisation du travail. A/Repenser l’organisation du travail dans les grands établissements. B/Appliquer ces principes aux centres de tri. 1-Un constat préoccupant. 2-Les conditions d’un redressement. II-Améliorer les relations sociales. -Le problème de la multiplication des conflits du travail; A/Renforcer le sentiment d’appartenance. B/Associer le personnel à la marche du service. 1-L’intéressement à l’augmentation de la productivité. 2-L’intéressement à l’amélioration de la qualité du service. C/Renforcer la concertation. 1-L’approfondissement des rapports avec les syndicats. 2-L’élargissement de la concertation. III-Développer la qualification des agents. A/Modifier la structure des emplois. 1- Faire évoluer les métiers de base. 2-Introduire la compétence commerciale et développer les métiers techniques. 3-Renforcer l’encadrement. 4-Ouvrir les perspectives de carrière. B/Réorienter le système de formation. 1-Promouvoir une nouvelle conception de la formation; 2-Rechercher une meilleure symbiose entre la formation et le travail; a-Poursuivre la refonte des programmes; b-Redistribuer le temps de formation; Responsabiliser les différents échelons hiérarchiques;

-Deuxième Partie : Définir une stratégie de développement. I - Restaurer l’efficacité des réseaux. A / Fiabiliser l’acheminement. B / Rationaliser la distribution. C / Rénover les bureaux de Poste. 1 - Un réseau remarquable mais fragile; A - Le système d’acheminement; b - Les éléments de fragilité; c - Une modernisation mal maîtrisée; 2 - Ajuster les prestations à la demande; a-Organiser le réseau autant sur la garantie que sur la rapidité; b - Diminuer le nombre des plis urgents; c - Tirer un meilleur parti de l’automatisation; d - Ouvrir un nouveau dialogue avec les usagers; 3 - Diminuer le nombre d’opérations; A - Concentrer les opérations de tri; b - Faire indexer le courrier par l’usager; D / Améliorer la compétitivité des centres financiers. II - Conquérir de nouveaux marchés. A / Consolider les parts de marché. B / Prendre place sur le marché futur de la communication. - Troisième Partie : Clarifier les

<sup>68</sup> “ 3 questions à Aimé Perret, Directeur délégué pour la Poste de l’Ouest, fondateur organisateur du salon ”, L’voix du Nord, 19 septembre 2000, p. 2, revue de presse de La Poste du 20 septembre 2000, p. 32, Comité Pour l’Histoire de La Poste.

<sup>69</sup> Exemple du numéro spécial de la revue Communiquer, 1er trimestre 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

responsabilités. I - Renouveler les rapports entre La Poste et les pouvoirs publics. A / Accroître l'autonomie de La Poste. B / Clarifier les relations financières. II - Redistribuer les responsabilités au sein de La Poste. A / Recomposer les fonctions. B / Déconcentrer les responsabilités.)

-1990 :

13 mars 1990 : Accorde un entretien : “Trois questions à Aimé Perret, chef de service du personnel” à la revue La lettre de la DG sur la réforme de la classification à la Poste (Inquiétude des cadres sur la réforme des classifications, clarifier les responsabilités des cadres, Ouvrir un recrutement externe Bac+2 pour couvrir les besoins en spécialistes rapidement opérationnels (informatique ou comptabilité ou action commerciale)).<sup>70</sup>

-1991 :

Octobre 1991 : rédige un article sur “Approche d'une nouvelle gestion des ressources humaines à La Poste” dans le Bulletin de l'I.R.E.P.P. d'octobre 1991 consacré à “La Poste : un service public en concurrence”.

-1993 :

Septembre 1993 : Rédige la conclusion du n°14 des Cahiers de l'I.R.E.P.P., septembre 1993 (Comparaison de l'homme économique (Taylor), de l'homme social (Mayo), l'homme en quête de réalisation, l'homme complexe).<sup>71</sup>

-1975 :

Novembre 1975 : Rapport de stage E.N.A. en entreprise (Massiot-Philips) 16 p. + annexes : “Réflexions sur la définition et l'organisation de la Fonction Personnel”, novembre 1975 (I- Essai de définition de la fonction Personnel ; A- Les niveaux de gestion, B - Les familles de personnel, C - Les fonctions du service du personnel; II - Réflexion sur l'organisation du service du personnel, A - Structure générale, B - Répartition des tâches.).<sup>72</sup>

-2000 :

Septembre 2000 : Entretien : “3 questions à Aimé Perret”, La voix du Nord, 19 septembre 2000, p. 2 (Investissement de La Poste dans la VPC [Vente Par Correspondance] ou VAD [Vente A Distance] stimulée à la fois par l'ouverture européenne, l'e-commerce, le comportement des consommateurs; La Poste étant un des principaux fournisseur de service par correspondance elle a intérêt à promouvoir cette activité; Originalité du salon qui s'adresse aux entreprise européennes intéressées par la Vente à distance et qui couvre toutes les modalités de commande; Salon s'appelle MOVEXPO parce qu'il est devenu un élément de MOVE (Mail Order Valley in Europe) qui présente Lille et sa région comme la capitale européenne de la VAD en peu sur le modèle de la Silicon Valley en Californie).<sup>73</sup>

<sup>70</sup> La lettre de la DG, 13 mars 1990, n° spécial, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/8.

<sup>71</sup> Cahiers de l'I.R.E.P.P., septembre 1993, p. 262. CHP.

<sup>72</sup> Archives de l'E.N.A., cursus E.N.S.P.T.T, promotion 1974-1976, dossier de scolarité, A.N., C.A.C., 860166/6.

<sup>73</sup> “3 questions à Aimé Perret, Directeur délégué pour la Poste de l'Ouest, fondateur organisateur du salon”, La voix du Nord, 19 septembre 2000, p. 2, revue de presse de La Poste du 20 septembre 2000, p. 32, Comité Pour l'Histoire de La Poste.

**Décorations, distinctions honorifiques :**

Chevalier Légion d'honneur, O. Ordre National du Mérite Chevalier de l'Ordre National du Mérite le 5 février 1988 (décret du 5 février 1988, *J.O.* du 6 février 1988).<sup>74</sup>

---

<sup>74</sup> Bulletin Officiel des P.T.T., 1988, “ Saumon ”, p. 1. CHP.